



# Conseil économique et social

Distr. générale  
23 février 2024  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection  
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières  
et des lacs internationaux

### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Dix-neuvième réunion\*

### Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dix-neuvième réunion\*

Genève, 6-8 mai 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième réunion conjointe

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 6 mai 2024  
à 10 heures\*\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des rapports des réunions précédentes.
4. État des ratifications.

\* Cinquième réunion conjointe des deux groupes de travail.

\*\* Les participants à la réunion au Palais des Nations sont priés de s'inscrire au plus tard deux semaines avant la réunion en utilisant la procédure électronique, sur la page accessible à l'adresse suivante : [https://indico.un.org/e/5thjointwgiwrm\\_wgma\\_2024](https://indico.un.org/e/5thjointwgiwrm_wgma_2024). Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, ils sont invités à se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion ([https://unece.org/environmental-policy/events/5thjointWGIWRM-WGMA\\_2024](https://unece.org/environmental-policy/events/5thjointWGIWRM-WGMA_2024)) ou à envoyer un courrier électronique au secrétariat ([cammile.marcelo@un.org](mailto:cammile.marcelo@un.org)). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, à l'adresse suivante : [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html)), afin de se faire délivrer un badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 1606.



5. Processus mondiaux et faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières :
  - a) Contribution aux manifestations mondiales consacrées à l'eau et progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
  - b) Élaboration du projet de programme de travail pour 2025-2027 au titre de la Convention sur l'eau.
6. Mieux faire connaître la Convention, augmenter le nombre d'adhésions à cet instrument et renforcer l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération :
  - a) Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion ;
  - b) Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints ;
  - c) Comité d'application.
7. Appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières.
8. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux :
  - a) Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières ;
  - b) Gestion de la source à la mer ;
  - c) Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ;
  - d) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière ;
  - e) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau.
9. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
10. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins.
11. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention.
12. Partenariats :
  - a) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et des organes créés au titre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement ;
  - b) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels.
13. Communication et gestion des connaissances.
14. Centre international d'évaluation de l'eau.
15. Futur programme de travail pour 2025-2027.
16. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail.
17. Préparatifs de la dixième session de la Réunion des Parties.
18. Date et lieu de la prochaine réunion des groupes de travail.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la réunion.

## II. Annotations

1. Les dix-neuvièmes réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, créés en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), se tiendront conjointement au Palais des Nations, à Genève, du lundi 6 mai 2024 à 10 heures au mercredi 8 mai 2024 à 13 heures. L'organisation conjointe de ces réunions vise à exploiter les synergies qui existent entre les activités des deux organes. Il s'agit de la cinquième réunion conjointe de ces groupes de travail.
2. Les principaux objectifs de la cinquième réunion conjointe des groupes de travail sont les suivants :
  - a) Faire le point sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2024 établi au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/63/Add.1) et sur les progrès accomplis dans la mondialisation de la Convention ;
  - b) Examiner le projet de programme de travail pour 2025-2027 qui sera soumis à la Réunion des Parties afin qu'elle l'adopte à sa dixième session (Ljubljana, 23-25 octobre 2024) ;
  - c) Faire le point sur les préparatifs de la dixième session de la Réunion des Parties.
3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français et le russe. Tous les documents pertinents pourront être consultés sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la Convention sur l'eau<sup>1</sup>.
4. Afin que les travaux puissent être menés dans les délais prescrits, il est demandé aux représentants de bien vouloir limiter leur intervention à deux minutes. La durée des exposés faits par des experts invités sera limitée à huit minutes. Les Coprésidents veilleront à faire strictement respecter ces limites. Les textes complets des déclarations et des exposés transmis au secrétariat pourront être diffusés sur la page Web consacrée à la réunion.

### 1. Ouverture de la réunion

*Horaires indicatifs : lundi 6 mai, 10 heures-10 h 10*

5. M<sup>me</sup> Heide Jekel (Allemagne) et M. Peter Kovacs (Hongrie) sont Coprésidents du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, et M. Niokhor Ndour (Sénégal) et M<sup>me</sup> Anna-Stiina Heiskanen (Finlande), Coprésidents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation. Ils ouvriront la réunion et en seront les Coprésidents.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

*Horaires indicatifs : lundi 6 mai, 10 h 10-10 h 15*

6. Les Coprésidents présenteront les principaux objectifs de la réunion (voir par. 2 plus haut). Ils évoqueront le programme de travail pour 2022-2024, adopté par la Réunion des Parties à sa neuvième session (Genève, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021), et le rapport sur l'exécution des activités menées en 2023 au titre de la Convention sur l'eau, étant donné que les groupes de travail feront le point sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2024. Ils évoqueront également le projet de programme de travail pour 2025-2027, que les groupes de travail examineront dans le détail. Les groupes de travail souhaiteront sans doute adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

#### Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième réunion conjointe  
(ECE/MP.WAT/WG.1/2024/1-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/1)

Programme de travail pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/63/Add.1)

Rapport sur l'exécution des activités menées en 2023 au titre de la Convention sur l'eau  
(ECE/MP.WAT/WG.1/2024/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/3)

<sup>1</sup> Voir [https://unece.org/environmental-policy/events/5thjointWGIWRM-WGMA\\_2024](https://unece.org/environmental-policy/events/5thjointWGIWRM-WGMA_2024).

### 3. Adoption des rapports des réunions précédentes

*Horaire indicatif : lundi 6 mai, 10 h 15-10 h 20*

7. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sera invité à adopter le rapport de sa dix-huitième réunion (Genève, 19-21 juin 2023). Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sera invité à adopter le rapport de sa dix-huitième réunion (Genève, 17-18 octobre 2023).

**Document(s) :**

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur sa dix-huitième réunion ([ECE/MP.WAT/WG.1/2023/2](#))

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur sa dix-huitième réunion ([ECE/MP.WAT/WG.2/2023/2](#), à paraître)

### 4. État des ratifications

*Horaire indicatif : lundi 6 mai, 10 h 20-10 h 50*

8. Le secrétariat informera les participants de l'état des ratifications de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé ainsi que des ratifications de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

9. Les groupes de travail seront invités à faire bon accueil aux pays qui sont devenus parties à la Convention depuis la dernière réunion du Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau, à savoir le Panama (6 juillet 2023) et la Gambie (17 juillet 2023).

**Document(s) :**

*Document informel*

Ratification status of the Water Convention, its amendments and Protocols  
([ECE/MP.WAT/WG.1/2024/INF.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/INF.1](#))

### 5. Processus mondiaux et faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

*Horaire indicatif : lundi 6 mai, 10 h 50-11 h 45*

10. Avant de procéder à l'examen détaillé des activités actuelles et à venir relevant de la Convention, les groupes de travail seront informés des derniers faits nouveaux de portée mondiale concernant l'eau et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières qui doivent être pris en considération dans le cadre des travaux menés au titre de la Convention sur l'eau.

**a) Contribution aux manifestations mondiales consacrées à l'eau et progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable**

11. Les groupes de travail seront informés des résultats des manifestations suivantes :

- Le forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 10-19 juillet 2023), au cours duquel l'objectif de développement durable n° 6, relatif à l'eau, a fait l'objet d'un examen approfondi ;
- Le Sommet sur les objectifs de développement durable 2023 (New York, 18 et 19 septembre 2023).

12. Les groupes de travail seront informés des contributions qu'il est prévu d'apporter au dixième Forum mondial de l'eau (Bali (Indonésie), 18-25 mai 2024) et à la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm (hybride), 25-29 août 2024).

13. Les groupes de travail recevront des informations sur les préparatifs de deux manifestations majeures à venir :

- Le « Sommet de l'avenir : des solutions multilatérales pour un avenir meilleur » (New York, 22-23 septembre 2024) et les négociations en cours concernant le Pacte pour l'avenir ;
- Le Sommet « One Water », qui se tiendra en marge de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale (New York, 10-24 septembre 2024).

14. Les groupes de travail seront invités à poser des questions et à étudier ensemble comment promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention sur l'eau dans le cadre de ces manifestations.

**b) Élaboration du projet de programme de travail pour 2025-2027 au titre de la Convention sur l'eau**

15. Les groupes de travail recevront des informations sur l'élaboration du projet de programme de travail pour 2025-2027. Lors de ce processus, une consultation a été menée, en particulier sous la forme de débats au sein des différents organes intergouvernementaux et d'une enquête en ligne, et les premiers résultats de l'analyse des rapports nationaux soumis au titre de la Convention sur l'eau et de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (ODD) ont été pris en considération. Le Bureau a élaboré un projet de programme de travail sur cette base, compte tenu des faits nouveaux concernant l'eau et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières mentionnés ci-dessus.

16. Les groupes de travail seront invités à tenir compte de ces éléments et des incidences qu'ils pourraient avoir sur les futurs travaux menés au titre de la Convention lorsqu'ils examineront les activités prévues au titre des points suivants de l'ordre du jour.

**Document(s) :**

Projet de programme de travail pour 2025-2027  
(ECE/MP.WAT/WG.1/2024/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/4)

Rapport sur l'exécution des activités menées en 2023 au titre de la Convention sur l'eau  
(ECE/MP.WAT/WG.1/2024/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/3)

*Document informel*

Main outcomes of the online survey for the development of the programme of work for 2025-2027 (ECE/MP.WAT/WG.1/2024/INF.2-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/INF.2)

**6. Mieux faire connaître la Convention, augmenter le nombre d'adhésions à cet instrument et renforcer l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération**

*Horaire indicatif : lundi 6 mai, 11 h 45-13 heures et 15 heures-16 h 30*

**a) Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion**

17. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à mieux faire connaître la Convention et à favoriser l'adhésion à celle-ci (domaine d'activité 1, sect. 1.1). La Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), que la Réunion des Parties a adoptée à sa huitième session (Astana, 10-12 octobre 2018), prévoit également un certain nombre d'actions prioritaires visant à renforcer la coopération et les partenariats relatifs à la gestion des eaux transfrontières dans le monde et, ainsi, à promouvoir le développement durable et la paix.

18. Les groupes de travail seront informés des progrès réalisés par différents pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de leur adhésion à la Convention. Ils prendront connaissance des activités organisées au niveau national à la demande des pays (notamment des ateliers nationaux et des séances d'information en ligne), conjointement avec des partenaires, pour faire mieux connaître la Convention et appuyer les processus d'adhésion au niveau national.

19. Les groupes de travail seront également informés des activités menées par le secrétariat, les Parties et les partenaires pour renforcer les capacités et faire connaître la Convention au niveau régional, notamment :

- L'organisation de séances de formation sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et sur le droit international de l'eau, ou la contribution à ces séances ;
- Des séances et des manifestations (co)organisées au niveau régional pour mieux faire connaître la Convention et favoriser l'adhésion à celle-ci ;
- Les initiatives d'organisations régionales et d'organismes de bassin visant à renforcer les capacités nécessaires pour adhérer à la Convention et l'appliquer.

20. Les pays ayant entamé un processus d'adhésion à la Convention seront invités à rendre compte de leurs progrès en la matière.

21. Les groupes de travail seront informés des activités menées pour faciliter l'application de la Convention par les nouvelles Parties, notamment l'établissement d'accords de jumelage.

22. Les nouvelles Parties qui travaillent à l'élaboration de plans pour l'application de la Convention seront invitées à rendre compte de leurs progrès en la matière.

23. Les groupes de travail formuleront des observations et étudieront ensemble comment continuer à promouvoir l'adhésion à la Convention, l'application de celle-ci ainsi que les activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**Document(s) :**

Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial ([ECE/MP.WAT/54/Add.2](#))

*Questions fréquemment posées sur la Convention sur l'eau de 1992 et Feuille de route pour faciliter les processus d'adhésion* (ECE/MP.WAT/59)

**b) Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints**

24. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à promouvoir et à faire connaître les avantages de la coopération transfrontière (domaine d'activité 1, sect. 1.2) et à aider les pays à élaborer des accords et à créer des organes communs (domaine d'activité 1, sect. 1.3). Les groupes de travail recevront des informations actualisées sur l'avancement des activités menées pour appuyer les processus de coopération au niveau des bassins et à l'échelle régionale, en particulier :

- L'atelier mondial sur l'élaboration d'accords de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et d'autres mécanismes (Budapest, 7 et 8 novembre 2023) ;
- La promotion du *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières*<sup>2</sup>, notamment en faveur de l'élaboration d'accords dans certains bassins transfrontières.

25. Les groupes de travail seront invités à débattre des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà pour continuer d'appuyer les processus de coopération au niveau des bassins et à l'échelle régionale.

---

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/68.

c) **Comité d'application**

26. Le Comité d'application présentera les résultats de ses seizième et dix-septième réunions (Genève, 11 et 12 décembre 2023, et Campione d'Italia (Italie), 7 et 8 mars 2024, respectivement) et fera notamment le point sur l'avancement de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 (Monténégro et Albanie) ainsi que sur le travail qu'il réalise pour faire progresser la mondialisation de la Convention. Il communiquera des informations sur sa décision de mettre à l'essai son assistance juridique et technique dans un bassin ou un aquifère transfrontière et informera les groupes de travail des activités qu'il prévoit de mener.

**Document(s) :**

Rapport du Comité d'application sur sa seizième réunion (ECE/MP.WAT/IC/2023/2)

**7. Appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières**

*Horaire indicatif : lundi 6 mai, 16 h 30-17 h 30*

27. Il est prévu dans le programme de travail pour 2022-2024 d'aider les pays à mettre en place ou à développer la surveillance et l'évaluation conjointes ou coordonnées des eaux transfrontières et à veiller à l'échange d'informations (domaine d'activité 2). Les groupes de travail seront informés de l'avancement des activités, en particulier des résultats de la dix-huitième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (17 et 18 octobre 2023). Ils réfléchiront aux moyens de promouvoir la publication intitulée *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* et d'autres documents d'orientation élaborés au titre de la Convention.

28. Les groupes de travail procéderont à l'examen final du projet de publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges de données transfrontières et seront invités à commenter et à approuver les principaux messages qu'il en ressort. Ils seront également invités à décider des prochaines démarches à entreprendre pour que la publication soit achevée d'ici à la dixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau.

29. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà, notamment les nouvelles activités proposées sur la qualité de l'eau.

**Document(s) :**

*Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/70)

Messages clés du projet de publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges de données transfrontières ([ECE/MP.WAT/WG.1/2024/6-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/6](#))

*Document informel*

*Good practices and lessons learned in transboundary data-sharing (Final draft)*  
(ECE/MP.WAT/WG.1/2024/INF.3-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/INF.3)

**8. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux**

*Horaire indicatif : lundi 6 mai, 17 h 30-18 heures, et mardi 7 mai, 10 heures-12 heures*

a) **Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières**

30. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 3, sect. 3.1) dans l'idée de contribuer à faire en sorte que la gestion de l'eau à tous les niveaux soit guidée par une démarche intégrée et intersectorielle. Les groupes de travail seront informés des résultats de l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines du niveau national au niveau transfrontière (Genève, 16 et 17 octobre 2023).

31. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**Document(s) :**

*Document informel*

Conclusions and key outcomes of the Global workshop on conjunctive management of surface water and groundwater: National to transboundary level (Geneva, 16-17 October 2023) (ECE.MP.WAT/WG.1/2024/INF.4-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/INF.4)

**b) Gestion de la source à la mer**

32. Les groupes de travail recevront des informations actualisées sur le projet d'élaboration d'une note d'orientation sur l'application de l'approche « de la source à la mer » dans les bassins transfrontières et les progrès accomplis en la matière, compte tenu des résultats de l'atelier mondial sur la gestion de la source à la mer (Genève, 14-16 décembre 2022). Ils seront invités à formuler des observations sur les grandes lignes du projet de note d'orientation.

33. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**Document(s) :**

*Document informel*

Draft outline of the guidance note for the implementation of the source-to-sea approach in transboundary basins (ECE/MP.WAT/WG.1/2024/INF.5-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/INF.5)

**c) Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes**

34. Il est prévu dans le programme de travail pour 2022-2024 d'appuyer les évaluations et dialogues intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (domaine d'activité 3, sect. 3.2). Les groupes de travail seront informés des résultats de la huitième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève, 7 et 8 décembre 2023).

35. Les groupes de travail seront également mis au fait des efforts déployés pour promouvoir la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières, des contributions aux dialogues consacrés à la coopération intersectorielle dans les bassins transfrontières et des processus et projets menés au niveau des bassins et à l'échelle régionale pour favoriser les dialogues intersectoriels au niveau des bassins transfrontières.

36. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**Document(s) :**

*Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : Synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières* (ECE/MP.WAT/66)

*Documents informels*

Report of the eighth meeting of the Task Force on the Water-Food-Energy-Ecosystems Nexus (forthcoming) (TFWFEEN/2023/3)

Brochure "Transboundary Nexus Assessment (TBNA) Methodology: A participatory approach to facilitate cross-sectoral cooperation in transboundary basins"<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/environment-policy/water/areas-work-convention/nexus-methodology>.



**d) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière**

37. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit un appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière (domaine d'activité 3, sect. 3.3). Les groupes de travail seront informés de l'avancement des activités, notamment de l'élaboration de la version résumée du guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière et de la promotion qui en est faite.

38. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**Document(s) :**

*Handbook on Water Allocation in a Transboundary Context* (ECE/MP.WAT/64)

*Summary Handbook on Water Allocation in a Transboundary Context* (ECE/MP.WAT/71)

**e) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau**

39. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités d'appui aux dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau (domaine d'activité 3, sect. 3.4). Les groupes de travail recevront des informations actualisées sur le projet intitulé « Le programme de l'Union européenne pour l'environnement dans les pays du Partenariat oriental : ressources en eau et données environnementales », mené conjointement par la CEE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Agence autrichienne de l'environnement et l'Office international de l'eau (France).

40. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà, compte tenu des difficultés existantes.

**9. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

*Horaire indicatif : mardi 7 mai, 12 heures-12 h 40*

41. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à aider les pays à s'adapter aux changements climatiques et à financer les efforts d'adaptation dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 4). Les groupes de travail seront informés des résultats de l'atelier mondial sur la sécheresse dans les bassins transfrontières (Genève, 26 et 27 février 2024) et de la quatorzième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève, 28 février 2024).

42. Les groupes de travail seront informés des contributions du secrétariat de la Convention aux processus mondiaux relatifs à l'eau, aux changements climatiques et aux catastrophes, en particulier à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Doubaï (Émirats arabes unis), 30 novembre-12 décembre 2023), lors de laquelle il s'est efforcé de mettre en lumière l'importance de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour l'adaptation aux changements climatiques, entre autres. Des informations sur les préparatifs de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Bakou, 11-22 novembre 2024) leur seront également présentées. Ils seront invités à réfléchir aux moyens de mettre en valeur l'eau et la coopération transfrontière dans le cadre des processus susmentionnés.

43. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

## 10. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

*Horaire indicatif : mardi 7 mai, 12 h 40-13 heures et 15 heures-15 h 15*

44. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à aider les pays à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (domaine d'activité 5). Les groupes de travail seront informés des résultats de l'atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins (Genève, 5 et 6 décembre 2023).

45. Les groupes de travail seront également informés des progrès accomplis dans la promotion des documents d'orientation consacrés au financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ainsi que des activités menées au niveau national pour mieux faire connaître les possibilités de financement de cette coopération.

46. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

### Document(s) :

*Comment accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ? Opportunités et défis (ECE/MP.WAT/72)*

*Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins (ECE/MP.WAT/61)*

## 11. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

*Horaire indicatif : mardi 7 mai, 15 h 15-16 h 15*

47. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit un appui à l'établissement de rapports sur les activités menées au titre de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et de la Convention sur l'eau (domaine d'activité 6). Les groupes de travail seront informés de l'état de la situation au niveau mondial en ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'ODD 6, consacré à l'eau, notamment pour ce qui a trait à l'Initiative de surveillance intégrée d'ONU-Eau.

48. Des représentants de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), toutes deux coresponsables de l'indicateur 6.5.2, informeront les groupes de travail du déroulement et des premiers résultats du troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 en 2023-2024, notamment en ce qui concerne la communication de données à la Division de statistique. Ils leur présenteront également des informations actualisées sur l'élaboration, par la CEE et l'UNESCO, du troisième rapport mondial sur les progrès accomplis en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, sur la base des résultats du troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2.

49. Pour les Parties uniquement, le cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD est regroupé avec le troisième cycle d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau, dont le secrétariat résumera les premiers résultats, notamment s'agissant de l'élaboration du troisième rapport sur les progrès accomplis en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières au titre de la Convention.

50. Les pays seront invités à poser des questions et à communiquer des informations sur leur expérience dans le cadre du troisième cycle d'établissement de rapports, en particulier ce qu'ils font pour coordonner les réponses. Les partenaires seront invités à expliquer comment ils envisagent d'exploiter les informations rassemblées grâce au troisième cycle d'établissement de rapports.

51. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**Document(s) :**

Décision VIII/1 sur l'établissement de rapports au titre de la Convention  
([ECE/MP.WAT/54/Add.2](#))

Décision IX/2 sur l'établissement de rapports ([ECE/MP.WAT/63/Add.2](#))

## 12. Partenariats

*Horaire indicatif : mardi 7 mai, 16 h 15-17 h 10*

52. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit le renforcement de la coopération avec différents partenaires et avec d'autres accords multilatéraux aux niveaux mondial et régional, l'intensification de la communication et l'amélioration de la gestion des connaissances afin que la Convention soit mieux appliquée et que les effets des activités menées soient renforcés (domaine d'activité 7).

### a) **Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et des organes créés au titre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement**

53. Les groupes de travail seront informés de certains des principaux messages à retenir de l'édition 2024 du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, qui a pour thème « L'eau pour la prospérité et la paix ». Ils prendront également connaissance des initiatives qui seront menées à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (22 mars 2024), qui a pour thème « L'eau pour la paix », pour souligner l'importance de la Convention sur l'eau comme outil de prévention des conflits liés à l'eau et comme cadre unique en son genre pour la gestion pacifique des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins. Les participants seront invités à communiquer des informations à ce sujet, en particulier sur les activités menées à l'échelle nationale à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.

54. Les groupes de travail seront informés de la coopération en cours avec différents partenaires mondiaux et régionaux, y compris des organes créés en vertu d'autres conventions, telles que la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar). Ils seront également informés des résultats des débats de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 26 février-1<sup>er</sup> mars 2024) en rapport avec les travaux menés au titre de la Convention sur l'eau.

55. Des partenaires seront invités à rendre compte de leurs activités en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment de la manière dont ils appuient les efforts de sensibilisation et d'application de la Convention et de ses principes aux niveaux mondial et régional. En particulier, les groupes de travail seront informés des activités de coopération menées avec des partenaires travaillant au niveau mondial, tels que le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial, le Partenariat mondial pour l'eau, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, ONU-Eau et l'Union interparlementaire.

56. Des représentants d'institutions qui œuvrent en faveur de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au niveau régional, notamment des commissions et organisations régionales, seront invités à rendre compte des synergies avec la Convention sur l'eau et des efforts déployés conjointement pour favoriser une meilleure connaissance de cet instrument, son application et l'exécution des activités qui en découlent dans différentes régions.

57. Les groupes de travail recevront des informations sur la coopération dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé.

58. Les groupes de travail réfléchiront aux moyens de continuer à renforcer les partenariats, y compris à la manière de traiter cette question à la dixième session de la Réunion des Parties, par exemple par la voie d'une ou de plusieurs décision(s).

59. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**Document(s) :**

Programme de travail pour 2023-2025 (Protocole sur l'eau et la santé)  
([ECE/MP.WH/24/Add.1-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.1](#))

**b) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels**

60. Les groupes de travail seront informés des activités menées par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, notamment des résultats de l'atelier international sur le renforcement des capacités de prévention, de préparation et d'intervention en matière de pollution accidentelle des eaux due aux parcs à résidus, qui se tiendra parallèlement à la réunion du Groupe spécial mixte d'experts (Bratislava, 23 et 24 avril 2024).

61. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**13. Communication et gestion des connaissances**

*Horaire indicatif : mardi 7 mai, 17 h 10-17 h 30*

62. Il sera présenté aux groupes de travail des informations actualisées sur les activités de communication, notamment les publications sur les médias sociaux, les communiqués de presse diffusés à intervalles réguliers, la publication d'actualités et l'édition du bulletin trimestriel consacré à la Convention sur l'eau et à son Protocole sur l'eau et la santé.

63. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine en 2024 et au-delà.

**14. Centre international d'évaluation de l'eau**

*Horaire indicatif : mardi 7 mai, 17 h 30-18 heures*

64. La Réunion des Parties a adopté le programme de travail pour 2022-2024 du Centre international d'évaluation de l'eau, qui est hébergé par le Kazakhstan. Les groupes de travail seront informés des activités menées par le Centre et de celles qu'il prévoit d'entreprendre.

**Document(s) :**

Programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2022-2024 et décisions  
([ECE/MP.WAT/63/Add.2](#))

**15. Futur programme de travail pour 2025-2027**

*Horaire indicatif : mercredi 8 mai, 10 heures-11 heures*

65. Les groupes de travail examineront l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail pour 2022-2024 relatif aux activités à mener au titre de la Convention et les enseignements à retenir.

66. Le secrétariat présentera aux groupes de travail un résumé des activités prévues pour 2025-2027. En tenant compte des débats tenus au titre des points précédents de l'ordre du jour et des autres informations relatives aux nouvelles propositions d'activités axées sur les écosystèmes, les groupes de travail se pencheront sur le projet de programme de travail pour 2025-2027, et en particulier :

- Son objectif global et sa structure ;
- Les Parties chefs de file envisagées pour les différents domaines d'activité ;
- La coopération avec les organisations partenaires dans les différents domaines d'activité ;
- Les ressources, financières et autres, nécessaires à l'exécution des activités proposées et les moyens à mettre en œuvre pour les mobiliser.

67. Les groupes de travail réfléchiront en outre aux moyens d'intégrer les questions liées au genre dans le futur programme de travail, compte tenu des résultats du troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 et au titre de la Convention qui concernent les questions de genre et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

68. Les groupes de travail débattront de la structure institutionnelle à mettre en place au titre de la Convention ainsi que du mandat des différents organes subsidiaires chargés de superviser l'exécution du programme de travail pour 2025-2027 et les définiront d'un commun accord.

69. Les groupes de travail se mettront également d'accord sur les dernières étapes de l'élaboration du projet de programme de travail pour 2025-2027. Ils devraient en principe confier à leurs Coprésidents la tâche d'établir la version définitive du programme de travail, en collaboration avec le Bureau, afin qu'il soit présenté pour adoption par la Réunion des Parties à sa dixième session.

**Document(s) :**

Projet de programme de travail pour 2025-2027  
(ECE/MP.WAT/WG.1/2024/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/4)

## 16. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail

*Horaire indicatif : mercredi 8 mai, 11 heures-12 h 15*

70. Les groupes de travail seront informés de l'état des ressources financières nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2022-2024, en particulier de l'état des différents fonds d'affectation spéciale liés à la Convention, y compris les contributions financières, les dépenses et les besoins financiers. Ils seront également informés de l'état d'avancement de l'exécution de la décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/63/Add.2), adoptée par la Réunion des Parties à sa neuvième session.

71. Les Parties ainsi que les autres États et organisations intéressés seront invités à indiquer aux groupes de travail s'ils comptent contribuer financièrement à l'exécution du programme de travail, conformément à la décision IX/3.

72. Le Bureau communiquera aux groupes de travail des informations sur les premiers échanges tenus au sujet d'un éventuel mécanisme permettant d'assurer un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention. Les groupes de travail seront invités à donner leur avis et à poser des questions.

**Document(s) :**

Rapport sur les contributions et les dépenses de janvier à décembre 2023  
(ECE/MP.WAT/WG.1/2024/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/5)

Décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/63/Add.2)

*Document informel*

Note on the usefulness of a more predictable and sustainable funding mechanism of the Water Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2024/INF.6-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/INF.6)

## 17. Préparatifs de la dixième session de la Réunion des Parties

*Horaire indicatif : mercredi 8 mai, 12 h 15-12 h 45*

73. Les groupes de travail seront informés des préparatifs de la dixième session de la Réunion des Parties (Ljubljana, 23-25 octobre 2024), y compris du débat de haut niveau. Ils seront invités à poser des questions et à formuler des observations.

74. Il est prévu que la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau élise un nouveau Bureau à sa dixième session. Le secrétariat informera les groupes de travail de la procédure de présentation de candidatures en vue de l'élection des nouveaux membres du Bureau.

**Document(s) :**

Règlement intérieur de la Réunion des Parties ([ECE/MP.WAT/54/Add.2](#))

Draft agenda of the tenth session of the Meeting of the Parties  
(ECE/MP.WAT/WG.1/2024/INF.7-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/INF.7)

## **18. Date et lieu de la prochaine réunion des groupes de travail**

*Horaire indicatif : mercredi 8 mai, 12 h 45-12 h 55*

75. Les groupes de travail seront informés des dates et du lieu de leur prochaine réunion ainsi que des dates d'autres réunions prévues au titre de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé.

## **19. Questions diverses**

*Horaire indicatif : mercredi 8 mai, 12 h 55-13 heures*

76. Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

## **20. Clôture de la réunion**

77. Les Coprésidents prononceront la clôture de la réunion le mercredi 8 mai 2024, à 13 heures.

---